



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_060-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-060 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 - VOLET VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DELIB_2022-167 en date du 8 décembre 2022 portant modification du règlement des subventions aux associations – tiers lieux,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions, déposées par diverses associations et organismes du territoire communautaire,

CONSIDÉRANT l'examen des demandes par la Commission « Animation du territoire et événementiels en lien avec le tissu associatif », réunie le 17 mars 2023, et la proposition d'attribution des subventions 2023 qui en a résulté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE, selon cette orientation, d'accorder les subventions suivantes, pour un montant total de **30.700,00€** :

Volet « Animation du territoire et Évènementiel en lien avec le tissu associatif » :

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition de la commission 2023
Amicale Sapeurs-Pompiers	60 ^{ème} congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de Lozère (13 mai 2023) - Organisation matérielle du congrès	250,00 €
Association sportive automobile de la Lozère	53 ^{ème} rallye national de Lozère et sa doublure VHC	1.500,00 €
Association sportive de Rousses	Organisation d'un trail - 29.07.2023	300,00 €
Association sportive Malénaise	Tarn Water Race (11-12 juin 2023) et championnat de France de Stand-up paddle	2.000,00 €
Challenge des Vallées Cévenoles	Challenge de 6 courses en Cévennes lozériennes (Ispagnac, Barre des Cévennes, Floras-Trois-Rivières) Juillet/août 2023	800,00 €
Club de randonnée Les Escambarlés	Organisation "Chemin d'automne" 8.10.2023 à Meyrueis (10 ans du club)	300,00 €
Collectif MOM	Les Hebdos de l'été 2023 (Florac-Trois-Rivières, Quézac, Ispagnac, Bédouès)	1.500,00 €
Confrérie de la Saint Michel, de la saucisse d'herbe et du fricandeau	Organisation Foire de la Saint Michel - 24.09.2023	2.000,00 €
Énimie BD	16 ^{ème} édition du Festival BD Bulles de Burle (1 et 2 juillet 2023)	1.000,00 €
FOGS	Festival opéra (16 au 21 août 2023)	3.500,00 €
La nouvelle dimension	14 ^{ème} édition du festival Vues du Québec (avril 2023)	2.000,00 €
La Source des Femmes	Achat de matériel + fonctionnement association	300,00 €
L'Écran Cévenol	Festival International du Film de Vébron (du 18 au 22 juillet 2023)	3.000,00 €
Les amis de la foire de la Madeleine	Foire de la madeleine (22 juillet 2023)	350,00 €
Lozère Endurance Equestre	Courses "160km de Florac" (du 13 au 17 septembre 2023) + Courses de Barre des Cévennes (du 7 au 9 juillet 2023)	2.000,00 €
Templiers Events	Tarn Valley Trail (6 et 7 mai 2023) - Mas de la Barque et Millau	500,00 €
Tennis club Florac	Tournoi JC Gerbal (19 mai-10 juin 2023) + 50 ans du club	250,00 €
Vélo Club Mont Aigoual Pays Vigannais	Cycl'Aigoual (8 et 9 juillet 2023)	400,00 €

Pétanque floracoise	Divers challenges de pétanque	400,00 €
Flo'arc	Journée de découverte et de démonstration en partenariat avec autres clubs	200,00 €
Du pain pour demain ?	Fête du pain (printemps 2023) + Fête de la tarte (été 2023)	400,00 €
Olympique Mont Aigoual	Fonctionnement	250,00 €
Association culture et loisirs - Foyer rural de Sainte-Enimie	Représentation compagnie Chap perché	1.000,00 €
Graines d'argile	Marché de potiers (9 août 2023) - Ispagnac	300,00 €
Boule de Meyrueis	Renouvellement de la tenue vestimentaire du club pour divers championnats et achat d'une sono	400,00 €
Créateurs des Cévennes	Organisation, animation et promotion des marches artisanaux + Journée des Métiers d'art (1er avril 2023)	400,00 €
Randonnaires de Cassagnas	Sentiers de randonnée - Partenariat	400,00 €
Gens de la soupe	Festival de la soupe	1.000,00 €
TOTAL		26.700,00 €

Volet « Communication » :

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition de la commission 2023
Radio Bartas	Fonctionnement de l'association et promotion de la Communauté de communes	1.000,00 €
KWZ TV	Promotion de la Communauté de communes	3.000,00 €
TOTAL		4.000,00 €

DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2023, à l'article 65748,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer des conventions annuelles ou pluriannuelles avec les associations, étant précisé que les sommes attribuées seront dans tous les cas votés annuellement,

P/o Le Président,
 Par délégation, Flore THEROND
 1^{ère} Vice-Présidente,

